



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes

Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon

DEJEPS BADMINTON

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport



Devenez entraîneur de badminton et agent de développement au sein de votre discipline !

Le diplôme du DEJEPS vise à former des techniciens « experts de leur pratique », ayant les compétences pour encadrer des publics sur des tâches d'initiation, de perfectionnement sportif, d'entraînement, et de formation de cadres.

Cette qualification vise également à développer des compétences « d'agent de développement » du badminton dans les territoires. Les connaissances relatives aux milieux et aux différentes pratiques doivent lui permettre d'être capable de développer des projets que ce soit dans une structure associative ou privée ou auprès d'une collectivité territoriale.



Le métier

Le titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « badminton » confère à son titulaire les compétences pour les missions suivantes :

- Exercer des missions d'entraînement ou de coordonnateur technique
- Concevoir des programmes de perfectionnement en badminton
- Coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement en badminton
- Conduire une démarche de perfectionnement, conduire des actions de formation de cadres du badminton.



Modalités pratiques

Nombre de places : 13

Formation de 1200 h organisée sur 12 mois en ALTERNANCE entre le centre de formation (CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Site de Voiron ; Ligue AURA Badminton) et la structure d'accueil (club, comité). Elle comprend également une partie de formation à distance.



Lieux d'exercice

Le titulaire du DEJEPS mention badminton peut exercer

- au sein d'une structure fédérale
- dans une structure professionnelle
- dans une structure de loisirs
- au sein d'un club sportif



Pré-requis

- Être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique.
- Être titulaire du PSC (Premiers Secours Citoyen) ou PSC1 ou équivalent.
- Être affilié à un régime de protection sociale
- Disposer d'une assurance en responsabilité civile



Calendrier

Date limite d'inscription : 17 mai 2026

Positionnement et épreuve de sélection : 4 juin 2026

Entretien de parcours : 9 juin 2026

Date de formation : du 29 juin 2026 au 30 juin 2027

✓ Exigences préalables

Pour entrer en formation, le candidat devra satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire :

- Être capable de justifier d'une pratique compétitive de premier classement fédéral minimum (fournir une attestation de classement, délivrée par le directeur technique national du badminton) ;
- Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquants de badminton pendant deux saisons sportives au minimum (fournir une attestation justifiant d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquant de badminton dans tout type de structure pendant deux saisons sportives au minimum, délivrée par le responsable de la ou des structures).



✓ Le cursus de formation

La formation est composée de 4 Unités de Compétence.

UC1 : concevoir un projet de développement en badminton

UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet de développement en badminton

UC3 : conduire une démarche de perfectionnement en badminton ; conduire des actions de formation

UC4 : encadrer le badminton en sécurité

Le stagiaire est soumis à des conditions d'alternance minimales dans sa structure d'alternance à savoir qu'il devra être en face à face pédagogique avec des publics variés, dont à minima :

- Enseignement à un groupe de moins de 10 ans (une fois par semaine)
- Entraînement d'un groupe de jeunes ou d'adultes compétiteurs (une fois par semaine minimum, deux fois conseillées)

Chaque UC est sanctionnée par des épreuves certificatives. Il est possible de valider chaque UC indépendamment les unes des autres.

Des équivalences ou des allègements de formation peuvent être accordés, lors du positionnement, en fonction du profil du candidat et de ses acquis antérieurs.

Certification délivrée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Diplôme professionnel de niveau III.

✓ Épreuve de sélection

Des épreuves de sélection peuvent être organisées avant l'entrée en formation si le nombre de candidats excède le nombre de places à pourvoir.

Dans ce cas, les épreuves seront composées d'une épreuve écrite (2h) portant sur la connaissance du monde du sport et de la discipline Badminton et d'une épreuve d'entretien de motivation (30').

✓ Informations et inscription

Rendez-vous sur le site internet du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr>

Rubrique : Formation > "Je veux choisir ma formation"

✓ Contact

Coordonnateur

Maxime LEMAIRE - maxime.lemaire@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Tél 06.62.99.19.86

Responsable administrative

Élodie BONNARD - elodie.bonnard@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Tél 04.28.70.21.25

✓ Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap ?



✓ Coût de la formation

9 100 € (+ 50 € de frais de dossier)

Des frais de sélection et d'entretien de parcours pourront être appliqués en fonction des épreuves et du nombre de candidats

✓ Financement

En fonction des formations et des statuts de chaque candidat, le coût de la formation peut être pris en charge.

Toutes les informations utiles auprès de la responsable administrative de la formation et sur le site du CREPS, rubrique financement.

✓ Apprentissage

Cette formation peut être suivie dans le cadre de l'apprentissage.

✓ Lieu

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Voiron

Campus de la Brunerie

Bât. Inolab Formation

38500 Voiron

